

Centre Communal d'Action Sociale

Compte rendu du Conseil d'Administration du 22 octobre 2018

Présents : Christophe RICHEL, Fabienne PACCOUD dit MORISON, Ludovic MOLIN, Christine RAVIER, et Régine AMOR.

Absents excusés : Camille LAMY ayant donné pouvoir à Christophe RICHEL, Christelle MERMILLOD-BLONDIN, Josiane MAIER ayant donné pouvoir à Fabienne PACCOUD et Alain COUDROT ayant donné pouvoir à Christine RAVIER.

Secrétaire de séance : Fabienne PACCOUD

1) Approbation du Compte Rendu de la réunion du 25 juin 2018

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

2) Repas des aînés

- Fabienne PACCOUD fait part de l'offre faite par la boucherie ETALLAZ pour le colis de Noël à distribuer aux personnes qui ne pourront pas assister au repas. Celle-ci se compose d'une terrine, mousse de saumon, cocktail de fruits tropicaux, sablés, meringues, chocolats et vin rosé (bouteille de 25 cl) pour 16 € TTC. Les membres du conseil valide ce colis. Ludovic MOLIN estime qu'une bouteille de 75 cl serait plus appropriée, Fabienne PACCOUD et Christophe RICHEL lui précisent que ce choix est fait pour permettre de proposer un colis plus fourni dans l'enveloppe du budget attribué.
- Le choix du menu du repas qui aura lieu le samedi 15 décembre, proposé par le traiteur Saveurs et Saisons, est arrêté : 3 pièces apéritives, délice nordique au saumon et salade verte, jambon braisé sauce madère accompagné de gratin dauphinois et tomate à la provençale, fromages secs ou fromage blanc, framboisier, café et pain. Pour une base de 130 personnes (à mettre à jour après inscriptions) et 20 € TTC par personne. Une invitation officielle sera envoyée aux membres du conseil prochainement.
- L'animation sera assurée par Gilles FRANCONY et son accordéon pour un tarif total de 400 € (dont 165,81 € pour les droits d'auteurs). Ludovic MOLLIN souhaite que celui-ci puisse assurer l'animation du repas le plus longtemps possible.

.../...

3) Demande d'aide financière

Fabienne PACCOUD présente une demande de participation d'une administrée, qui sollicite la prise en charge partielle des frais de restaurant scolaire pour sa fille, scolarisée en classe ULIS TSL à l'école élémentaire de Lamartine à la Motte Servolex pour l'année scolaire 2018/2019. L'école de Saint-Baldoph ne pouvant accueillir cette élève puisqu'elle n'a pas de classe spécialisée, le conseil décide de prendre en charge pour l'année scolaire 2018/2019 la différence entre le prix du repas facturé par la commune de La Motte Servolex (6,10 €) et celui auquel aurait droit l'élève si elle été scolarisée à Saint-Baldoph (3,80 € avec le coefficient familial de la maman), à savoir 2,30 € par repas. La participation sera versée à la maman au vu des factures acquittées de restauration scolaire qu'elle recevra de la commune de La Motte Servolex.

Le Conseil demande qu'un courrier soit envoyé à la commune de La Motte Servolex afin de demander si un tarif spécial (non extérieur) pourrait être appliqué pour les élèves concernés.

4) EHPAD Les Blés d'Or

A la demande des membres du conseil, Christophe RICHEL fait un point sur le dossier des Blés d'Or, dont l'avenir reste toujours en suspens. Aux dernières nouvelles, l'éventualité de la reprise de la gestion de l'établissement par le CCAS de Saint Baldoph, qui avait été évoquée mais refusée par une des 5 communes membres du SIVU actuellement gestionnaire, n'aurait de toute façon pas été autorisée par l'Agence Régionale de Santé, la commune de Saint Baldoph n'ayant pas une taille suffisante et les compétences appropriées. Le CCAS de Barberaz propose de reprendre la gestion de l'EHPAD et l'Hôpital de Chambéry, réticent au départ, réétudie le dossier. Une dérogation a été accordée par l'ARS jusqu'au 1^{er} janvier 2020 pour trouver une solution à cette dissolution du SIVU. Christophe RICHEL propose aux membres du Conseil de prévoir une réunion spécifique à cette question. La date du 03 décembre 2018 à 9h30 est retenue. Christine RAVIER réitère sa demande que l'organisme reste géré par des fonds publics, pour préserver les acquis sociaux des agents (entre 50 et 60 employés), et permettre aux élus de garder un droit de regard sur la gestion. Christophe RICHEL rappelle que c'est l'ARS qui demande la dissolution du SIVU actuel.

5) Questions diverses

- Pas de souci de délinquance à déplorer.
- Christophe RICHEL informe le conseil qu'un des administrés, qui présentait des troubles psychologiques, a quitté la Commune et souhaite vendre sa maison.
- Les récents décès sont évoqués.

Prochaine réunion prévue le 03/12/2018 à 9h30